

Enfant en danger : l'unité médico-judiciaire en place



Installée au Pôle mère-enfant du centre hospitalier du Mans, l'unité médico-judiciaire est en fonction depuis plus d'un mois.

Les institutions éducatives, policières, judiciaires, médicales, travaillent à l'émergence d'un réseau commun mieux structuré. Ils sont 700 aujourd'hui au Mans.

L'unité d'accueil et de prise en charge médicale et judiciaire des mineurs en danger « est opérationnelle depuis le lundi 17 décembre, après une période de test, annonce le Procureur de la République, Joëlle Rieutort. L'unité a commencé à recevoir des enfants victimes de violences sexuelles. Un magistrat peut également y entendre des enfants lorsqu'il y a doutes de maltraitance ».

L'intérêt de cette nouvelle structure est d'éviter à l'enfant déjà traumatisé, la multiplicité des intervenants et des lieux, rarement adaptés pour entendre le jeune en souffrance, dans de bonnes conditions.

« Dans ce lieu unique, pédiatres, urgentistes, gynécologues, prennent en charge l'examen médical, psychologique du mineur, complète Joëlle Rieutort. Les enquêteurs, eux, assurent l'enregistrement vidéo de son témoignage. »

L'unité intégrée à l'hôpital du Mans

Ce lieu d'accueil de la parole et de soin de la jeune victime est intégré au Pôle mère-enfant du centre hospitalier du Mans. Le Dr Pouille-Lievin, médecin coordonnateur, en parlera, ce matin, au Palais des congrès. Où le conseil général de la Sarthe, désigné comme « chef de file » de la protection de l'enfance depuis la loi de 2007, organise la première demi-journée de formation à l'attention des professionnels. Ils seront 700, issus de la protection de l'enfance, des institutions éducatives, policières, judiciaires et médicales à travailler à l'amélioration de leur coopération.

Éviter une autre affaire Marina

« Il faut faire le maximum pour éviter une nouvelle affaire Marina, martèle Martine Brousse, directrice nationale de la Voix De l'Enfant. C'est pour cela que nous avons investi 16 000 € dans le matériel audiovisuel de cette nouvelle unité d'accueil à l'hôpital. »

L'association est partie civile dans le meurtre de la petite Marina, 8 ans, en septembre 2009 au Mans. Ses parents sont en détention provisoire depuis les faits, et pourraient être jugés cette année par la cour d'assises.

Marina avait été retrouvée morte, alors que des soupçons de maltraitance avaient été émis dès 2008. Qu'elle avait été hospitalisée durant un mois à l'hôpital du Mans, qu'elle manquait régulièrement l'école, que ses parents déménageaient souvent, que deux écoles avaient tiré la sonnette d'alarme. Autant d'alertes qui devront désormais attirer la vigilance des réseaux.

Au-delà d'un premier protocole de coordination signé en avril 2010, *« qui formalise des coopérations déjà anciennes, la collectivité départementale a souhaité aller plus loin en organisant cette première journée, explique Béatrice Pavy, Présidente de la Commission Solidarité du Conseil Général. Un moment privilégié pour favoriser le développement d'un état d'esprit commun, au service des enfants et des familles ».*

Véronique GERMOND
Ouest-France

http://www.lemans.maville.com/actu/actudet_-Enfant-en-danger-l-unite-medico-judiciaire-en-place_dep-1665631_actu.Htm